

Session du 18 septembre 2020

Motion

PAC Post 2020

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 18 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

Les négociations en cours sur la Politique Agricole Commune, avec un accord sur les règlements prévu pour début 2021 et des Plans Stratégiques Nationaux qui devront être validés avant fin 2022 pour une mise en œuvre de la nouvelle PAC début 2023,

L'accord sur le budget trouvé le 21 juillet 2020 par les Chef d'Etat, avec un maintien du budget à 336,44 milliards hors Plan de relance, alors que la Commission proposait initialement une forte baisse du budget, auxquels se rajoutent 7,5 milliards, issus du plan de relance, au titre du développement rural.

Les enjeux pour l'agriculture tarnaise, puisque ce sont environ 5 000 agriculteurs qui bénéficient de 83 millions d'€ sur le premier pilier et 23 millions d'€ sur le second pilier.

Rappelle :

- Que la Chambre d'agriculture reste mobilisée pour examiner dans les détails les contenus de la PAC
- Que le déploiement d'une stratégie coordonnée est indispensable. La subsidiarité conduit à des distorsions de concurrence si elle n'est pas maîtrisée, ce qui peut créer des discriminations entre les agriculteurs et condamner à terme les soutiens communautaires.

Demande :

- Une PAC qui porte une véritable ambition économique pour l'agriculture, à travers la compétitivité, la résilience et la durabilité des exploitations, et qui accompagne les agriculteurs dans la performance économique, sociale et environnementale, en favorisant les démarches de progrès plutôt que la norme, en privilégiant l'engagement à la sanction,
- Un équilibre du montant des DPB, qui serait source de simplification. Une attention devra toutefois être portée à certaines productions pour ne pas les pénaliser alors qu'elles ont déjà grandement contribué à la convergence,
- Que la définition de l'éligibilité des personnes soit examinée en tenant compte du statut des bénéficiaires, et éventuellement de l'emploi salarié y compris de l'emploi saisonnier

- Que les spécificités agronomiques de nos territoires soient reconnues , avec d'une part l'intégration du Tarn dans la démarche « zones intermédiaires » pour le secteur des grandes cultures, et d'autre part la reconnaissance de la totalité des surfaces peu productives, en fonction des pratiques agricoles,
- Le maintien de la totalité des programmes de recouplage, et en particulier le programme blé dur,
- L'ouverture des programmes opérationnels à de nouveaux secteurs (GC, lait, viande,...
- Que l'Ecoscheme soit accessible au plus grand nombre d'exploitations et que les pratiques vertueuses soient reconnues, y compris les pratiques déjà existantes,
- Des mesures pour faciliter la généralisation de l'assurance récolte, avec un système incitatif. L'assurance récolte doit être considérée comme des outils d'adaptation au changement climatique.

Fait à Albi, le 18 septembre 2020

Le Président,



Jean-Claude HUC